Les CISP : (Ré)former sans exclure

Dossier de presse de l'Interfédé - 26 novembre 2026

Deux sources de données complémentaires

Ce dossier de presse s'appuie sur deux sources principales :

- L'analyse des rapports d'activités CISP 2025, qui dresse un état des lieux du secteur, des publics accompagnés, de l'offre de formation et des résultats d'insertion.
- Le Baromètre CISP 2026, une enquête menée par l'Interfédé et les fédérations auprès de 97 centres, soit près de 2/3 des CISP. Cette enquête vise à objectiver les impacts des mesures déjà mises en œuvre sur les centres et leurs publics, ainsi que les inquiétudes et les difficultés d'adaptation face aux réformes annoncées.

Ce que révèlent les données d'activités 2025 et le baromètre CISP 2026

Les CISP, bien plus que des centres de formation

Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) accompagnent des personnes qui rencontrent des difficultés importantes pour accéder à la formation et à l'emploi. Leur mission ne se limite pas à transmettre des compétences techniques ou à préparer à un métier. Ils proposent un **accompagnement global**, qui combine apprentissages, orientation professionnelle, acquisition de compétences de base et levée des freins à l'insertion : mobilité, santé, logement, difficultés financières ou familiales.

Cette approche permet à des personnes éloignées de l'emploi de construire progressivement un projet professionnel et de retrouver les conditions nécessaires pour accéder à une formation ou à un emploi durable.

Les CISP en 2025 : quelques chiffres clés



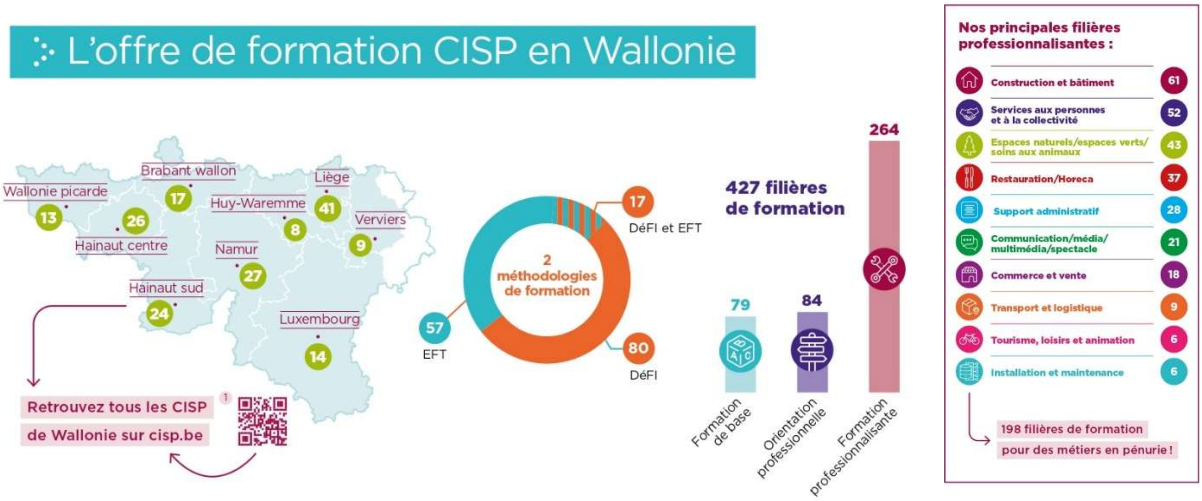

Les données issues des rapports d'activités CISP 2025 et le Baromètre CISP 2026 mettent en évidence quatre contradictions majeures entre les objectifs affichés des réformes en cours et les réalités du terrain.

1. Davantage de besoins, mais une offre de formation de proximité fragilisée

<u>Ce que nous apprennent les données</u>

En 2025, les CISP ont enregistré **16 845 inscriptions en formation, soit une augmentation de 4 %** par rapport à 2024. Le nombre d'heures réalisées progresse également de 1,8 %.

Le travail d'accueil et d'orientation est lui aussi en augmentation. Les centres ont accueilli 18 487 personnes qui n'ont pas ensuite intégré une formation dans le centre, contre 16 993 en 2024.

Cette évolution témoigne d'une sollicitation croissante du secteur, même si les situations varient selon les territoires et les filières.

Le Baromètre 2026 confirme que certains centres peinent déjà à répondre à toutes les demandes. Parmi les 97 répondants :

- 39 constatent une augmentation des demandes d'entrée en formation.
- 24 déclarent devoir placer des candidats sur liste d'attente.
- 15 indiquent refuser certaines entrées faute de capacité d'accueil.

<u>Ce que les réformes vont aggraver</u>

Dans ce contexte, l'avant-projet de décret CISP prévoit un **seuil minimal de 40 000 heures agréées par centre**.

Parmi les 153 CISP en 2026, 108 (70,5%) se situent actuellement sous ce seuil.

L'imposition d'un seuil uniforme conduira à des regroupements contraints, à des transferts d'activités et à la disparition de centres et de leurs offres de formation.

Or, la taille d'un centre ne constitue pas un indicateur de son utilité ou de la qualité de son travail. Les analyses des données 2025 ne mettent pas en évidence de relation simple et systématique entre le volume d'heures agréées et les résultats d'insertion.

Les rapprochements peuvent présenter des avantages lorsqu'ils s'inscrivent dans un véritable projet de coopération. Mais ils nécessitent du temps et doivent tenir compte des spécificités des centres et des territoires.

> *Au Trusquin, dans le Luxembourg, fusionner avec un autre centre luxembourgeois aurait peu de sens : « Ça va complexifier les choses, ça va coûter de l'argent », alors que les métiers proposés sont très différents. Le centre craint de perdre la souplesse du centre et les relations directes construites avec les entreprises locales, qui permettent de réagir rapidement et de développer des projets adaptés au terrain.*

Or, à ce stade, 11 centres (sur les 68 ayant répondu au baromètre et étant sous le seuil) indiquent devoir envisager une fusion sans disposer de perspective concrète. Et 9 autres estiment qu'une fusion est très difficilement réalisable voire impossible. Par ailleurs, le délai endéans lequel les fusions doivent être finalisées est jugé insuffisant par 80,4 % des 56 centres ayant exprimé un avis dans le baromètre.

> *Le centre Parfums du Monde organise, depuis vingt ans, un restaurant pédagogique et social, forme des stagiaires et entretient un réseau d'employeurs locaux. Mais avec 17.735 heures agréées, il reste loin du seuil de 40.000 heures exigé. Une fusion lui paraît difficile : avec qui se regrouper, lorsqu'on est, selon le centre, la seule formation Horeca de la région ?*

Une partie de l'offre de formation est donc directement menacée, et ce, uniquement pour un critère de seuil à atteindre en termes de volume d'heures agréées CISP et non pas pour des raisons de manque d'efficacité ou de qualité ou encore suite à une évaluation négative. Cela pourrait créer des « trous » en termes d'offre de formation (ou certains types de formation) sur certains territoires.

Le risque est de fragiliser une offre de formation pourtant nécessaire et indispensable, particulièrement dans les territoires où les possibilités de mobilité et les alternatives sont limitées.

2. Des publics qui ont besoin de davantage d'accompagnement, mais des centres qui disposent de moins de moyens

Ce que nous apprennent les données

Les CISP accueillent des personnes confrontées à des difficultés qui dépassent largement la seule question de la qualification et des compétences.

En 2025, parmi les stagiaires pour lesquels le diplôme est renseigné, **61,4 % concernent des personnes dont le niveau ne dépasse pas le secondaire inférieur**, tandis que 19,8 % concernent des diplômes non reconnus.

Il s'agit donc de stagiaires qui ont besoin d'un accompagnement psychosocial important. Or, les centres rencontrent des difficultés financières de plus en plus importantes. Celles-ci résultent notamment des décisions successives du Gouvernement wallon de ne pas indexer les subventions, de

la diminution de 2 % de ces mêmes subventions plusieurs années consécutives et de l'arrêt des financements liés aux appels à projets du Plan de relance. Ces mesures ont progressivement fragilisé l'équilibre financier des centres et réduit leurs marges de manœuvre, alors même que les besoins d'accompagnement des publics augmentent.

Parmi les stagiaires pour lesquels la source de revenu est connue, 32,6 % concernent des bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente et **24,3 % des personnes ne disposent ni d'allocations ni de revenus du travail**.

Les rapports d'activités qualitatifs des centres soulignent par ailleurs la multiplication des difficultés psychologiques, de santé, de mobilité ou de logement, qui nécessitent un accompagnement individualisé.

Le Baromètre 2026 confirme cette évolution.

79,4 % des centres répondants constatent une augmentation ou une intensification des besoins d'accompagnement.

Mais cette évolution intervient alors que leurs moyens se dégradent :

Parmi les 97 centres répondant :	
Constatent une dégradation de leur situation financière	**90,7 %**
Ne remplacent pas certains départs ou absences	**56,7 %**
Fonctionnent en sous-effectif	**49,5 %**
Ont diminué l'encadrement ou l'accompagnement	**34 %**
Constatent une augmentation des abandons ou interruptions de formations par les stagiaires	**48,5 %**

<u>Ce que les réformes vont aggraver</u>

Les difficultés financières produisent déjà des conséquences concrètes : non-remplacement de travailleurs, réduction de certaines activités, investissements pédagogiques reportés ou diminution du temps consacré à l'accompagnement.

> *À Archipel, les difficultés de santé, familiales ou financières demandent toujours plus de suivi : plusieurs heures d'écoute pour éviter qu'une mère seule abandonne, un accompagnement à distance pour un stagiaire souffrant du dos… Mais avec la baisse des subsides, c'est beaucoup plus difficile d'accompagner de manière qualitative chaque personne en individuel.*

Or, cet accompagnement constitue précisément l'une des principales plus-values des CISP.

Une personne confrontée à des problèmes de mobilité, de santé ou de logement ne peut pas toujours suivre une formation dans les mêmes conditions qu'un stagiaire disposant d'une situation stable. Le temps consacré à répondre à ces difficultés est souvent indispensable pour éviter une interruption du parcours.

Chez APIDES dans le Brabant wallon, c'est précisément en renforçant l'accompagnement que le centre a pu réduire les abandons. « On a beaucoup travaillé l'encadrement stagiaire et c'est ça qui a corrigé le nombre d'abandons par rapport au passé ». Mais si les moyens diminuent, comment maintenir ce renforcement de l'accompagnement ?

Le paradoxe est donc majeur : les besoins des stagiaires augmentent au moment où les centres disposent de moins de moyens pour y répondre.

La réforme va accentuer cette tension si elle ajoute de nouvelles obligations sans garantir les ressources humaines et financières nécessaires.

Investir dans l'accompagnement n'est pas un coût accessoire : c'est une condition de réussite des parcours d'insertion et donc d'une mise à l'emploi plus durable.

3. Exiger davantage de résultats d'insertion sans tenir suffisamment compte des réalités des publics et du marché du travail

Ce que nous apprennent les données

Les formations CISP poursuivent des objectifs complémentaires, qui ne peuvent être appréciés uniquement à travers la mise à l'emploi immédiate.

Les formations professionnalisantes visent l'acquisition de compétences liées à un métier. Les formations de base permettent de développer des prérequis indispensables, tandis que l'orientation professionnelle aide les stagiaires à construire ou à confirmer un projet.

Les données 2025 illustrent ces différences :

- Après une formation professionnalisante terminée, **41 % des suites connues correspondent à un emploi** et 28 % à une nouvelle formation.
- Après une formation de base terminée, **55,6 % des suites connues correspondent à une poursuite en formation**.
- Après une formation d'orientation terminée, cette proportion atteint **57,2 %**.

Ces résultats portent uniquement sur les suites connues des formations terminées et ne peuvent être généralisés à l'ensemble des stagiaires. Ils montrent néanmoins que les parcours de formation remplissent des fonctions différentes et complémentaires.

Les données révèlent également l'influence du marché du travail. Les formations professionnalisantes liées aux métiers en tension présentent une part plus importante de sorties connues vers l'emploi que les autres formations professionnalisantes (**43,4 % contre 36,7 %**). Elles enregistrent toutefois aussi davantage d'arrêts avant terme non liés à une entrée en emploi ou en formation (**38,2 % contre 26,6%**).

Plus largement, les résultats d'insertion doivent être replacés dans le contexte du marché du travail wallon, marqué par de fortes inégalités d'accès à l'emploi selon le niveau de qualification. Selon l'IWEPS, en 2025, seuls **38 % des Wallons âgés de 25 à 49 ans diplômés au maximum de**

l'enseignement primaire occupent un emploi, contre 56 % des diplômés du secondaire inférieur et 90 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les pratiques de recrutement constituent également un frein. Selon une enquête menée par Group S en 2026 auprès de 181 employeurs, **49 % des répondants se montrent réticents à engager une personne restée plus de deux ans sans emploi**. Parallèlement, 85 % estiment que les chômeurs de longue durée ont besoin d'un accompagnement renforcé pour se réinsérer durablement.

Ces constats rappellent que l'accès à l'emploi ne dépend pas uniquement des compétences acquises en formation. Il est aussi conditionné par les possibilités d'embauche, les pratiques de recrutement, les conditions d'emploi et les obstacles rencontrés par les personnes les plus éloignées de l'emploi.

> *Pour le directeur du centre IFI en Wallonie picarde, former aux métiers en pénurie ne suffit pas : encore faut-il que les entreprises puissent accueillir les personnes formées. Répondre aux exigences d'autonomie reste difficile pour certains stagiaires. « S'il n'y a pas un pas aussi des employeurs vers un public plus en difficulté, on n'y arrivera pas. »*

<u>Ce que les réformes vont aggraver</u>

L'avant-projet de décret accorde une place déterminante aux taux de sorties positives dans l'évaluation des filières, avec la possibilité de conséquences sur le maintien de leur agrément et donc de leur financement.

Cette approche soulève une inquiétude majeure : **faire dépendre l'avenir d'une filière de résultats qui ne relèvent pas exclusivement de l'action du centre.**

> *Le cas du centre le Trusquin illustre la variabilité des résultats : le centre rapporte 16 mises à l'emploi sur 41 sorties en 2024, puis 6 sur 46 en 2025, sans transformation radicale de son fonctionnement.*

Elle risque également d'inciter les opérateurs à privilégier l'entrée en formation des candidats stagiaires présentant les meilleures perspectives d'insertion à court terme.

Le Baromètre 2026 révèle que :

- 69 centres sur 97 identifient les critères de sorties positives comme une préoccupation majeure.
- 39 centres déclarent déjà sélectionner davantage de publics proches de l'emploi dans le cadre de leurs adaptations actuelles.

Si cette sélection ne peut être directement attribuée à l'avant-projet de décret, qui n'est pas encore entré en vigueur, elle intervient dans un contexte où les centres sont déjà soumis à des exigences accrues en matière de résultats d'insertion. Elle constitue dès lors un signal d'alerte quant aux effets d'un renforcement de ces exigences dans le cadre de la réforme annoncée.

À terme, **le risque serait de pénaliser les centres qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi**, alors qu'il s'agit précisément de leur mission.

Dans ce contexte, l'Interfédé souligne le déséquilibre entre les exigences de résultats imposées aux opérateurs d'insertion et les mesures visant à favoriser effectivement le recrutement des publics les

plus éloignés de l'emploi. Le nouvel incitant Job+ peut constituer un levier, mais une aide financière ne suffit pas toujours à lever les obstacles au recrutement et au maintien dans l'emploi.

L'objectif doit rester l'accès à un emploi durable, sans ignorer les étapes nécessaires pour y parvenir.

Faire de l'insertion durable une responsabilité partagée entre les opérateurs de formation, les services publics de l'emploi et les employeurs, plutôt que de faire reposer les résultats sur les seuls CISP.

4. Ambitionner de mieux orienter les publics, tout en réduisant l'autonomie des acteurs qui les connaissent

Ce que nous apprennent les données

Les CISP jouent un rôle important dans l'accueil, l'analyse des besoins et l'orientation des personnes.

En 2025, ils ont accueilli **18 487 personnes qui n'ont pas ensuite intégré une formation dans le centre**. Parmi elles, 6 843 ont été réorientées vers d'autres opérateurs.

Cette activité témoigne d'un travail d'identification des besoins et de recherche de solutions adaptées, y compris lorsque la formation proposée par le centre ne constitue pas la réponse appropriée.

Les données 2025 montrent également la diversité des voies d'accès aux CISP.

Parmi les stagiaires pour lesquels l'information est disponible, **15,8 % résultent d'un adressage du Forem**. Les autres peuvent notamment provenir de démarches spontanées (via le bouche-à-oreille notamment), de CPAS, d'associations ou d'autres partenaires. Ces différentes portes d'entrée permettent de toucher des publics aux profils variés.

Les personnes adressées par le Forem sont notamment plus souvent diplômées de l'enseignement secondaire ou supérieur : 23,1 % contre 15,1 % parmi celles non adressées par le Forem, dans les données renseignées. Pourtant, les taux de sortie vers l'emploi observés sont légèrement supérieurs parmi les personnes non adressées par le Forem (25,1 % contre 24,4 %) alors qu'elles sont, en moyenne, moins diplômées.

Si ces résultats ne permettent pas, à eux seuls, de comparer l'efficacité des différents modes d'orientation des stagiaires vers un CISP, ils montrent néanmoins que **l'absence d'adressage par le Forem ne se traduit pas par de moins bons résultats d'insertion**. Ils invitent dès lors à questionner la nécessité, comme le préconise la réforme à venir, d'une validation préalable systématique des entrées en CISP et à préserver la diversité des voies d'accès à la formation.

> *Le Trusquin explique en quoi l'adressage par le Forem est parfois inadéquat : le centre a dû réorienter des candidats orientés par le Forem vers une filière chauffeur-livreur dont les difficultés de vue ou de dos étaient incompatibles avec les exigences du métier.*

Ce que les réformes vont aggraver

L'avant-projet de décret prévoit un renforcement du rôle du Forem et des CPAS dans l'orientation et la validation des entrées en formation.

Si une meilleure coordination entre opérateurs est souhaitable, **elle ne doit pas se traduire par une perte d'autonomie des CISP ni par des obstacles supplémentaires à l'entrée en formation.**

Une validation préalable systématique des entrées spontanées pourrait allonger les délais, multiplier les démarches administratives et fragiliser le lien établi entre le centre et la personne.

Pour des publics confrontés à des situations de vie instables, quelques jours d'attente peuvent parfois suffire à compromettre une entrée en formation.

> *Au CISP Carrefour, les entrées permanentes permettent parfois d'accueillir une personne dès le lendemain de sa première démarche. La directrice explique qu'un délai de quinze jours peut suffire à perdre cette occasion, tant les situations de vie sont instables. « Nous ne pouvons pas accueillir dès le lendemain de la démarche, il y a quand même le délai du contrat FOREM de 5 jours ».*

L'idée c'est que oui on essaie d'accrocher au plus vite et ajouter un accord, démarche supplémentaire à ce qui est déjà en place aujourd'hui ça va encore retarder les entrées.

La réforme prévoit également de conditionner l'accès aux formations CISP au niveau d'employabilité des personnes, déterminé par le Forem.

Or, l'orientation doit tenir compte des compétences, des besoins et du projet de la personne, construit avec elle. **Le niveau d'employabilité ne suffit pas, à lui seul, à déterminer la formation la plus adaptée.**

Ainsi, une personne considérée comme suffisamment proche de l'emploi pourrait se voir refuser l'accès à une formation CISP destinée à apprendre un métier, alors même qu'elle ne dispose pas encore des compétences nécessaires pour l'exercer.

Mieux coordonner les parcours ne doit pas signifier uniformiser les réponses, affaiblir l'expertise des CISP ou multiplier les obstacles à l'entrée en formation.

L'effet cocktail des réformes : des conséquences qui se cumulent

Les inquiétudes du secteur ne concernent pas uniquement la réforme des CISP.

Les centres et les stagiaires sont confrontés simultanément à plusieurs transformations : en sus de la réforme du dispositif CISP, s'ajoutent la limitation dans le temps des allocations de chômage, la réforme du Forem et du parcours vers l'emploi, la suppression de l'indemnité de deux euros par heure pour certaines formations, la réforme APE et les restrictions budgétaires.

Ces mesures ne produisent pas leurs effets indépendamment les unes des autres. Elles se cumulent sur les mêmes personnes et les mêmes structures.

Des conséquences déjà observées

Le Baromètre 2026 révèle que :

- 79 centres sur 97 signalent des effets liés à la limitation dans le temps des allocations de chômage.
- 49 centres sur les 70 ayant répondu autrement que « sans objet » signalent des effets liés à la suppression pour les stagiaires en formation de l'indemnité de deux euros par heure.
- 55 centres déclarent ne pas remplacer certains départs ou absences.
- 24 centres indiquent avoir procédé à des licenciements ou délivré des préavis.

Ces résultats témoignent d'une fragilisation déjà perceptible, sans permettre d'isoler précisément la contribution de chaque mesure.

Pour les stagiaires, la perte d'une allocation, l'augmentation des frais de déplacement ou la nécessité de retrouver rapidement un revenu peuvent compromettre la poursuite d'une formation.

Pour les centres, les restrictions budgétaires, les incertitudes sur les aides à l'emploi et les nouvelles exigences réglementaires rendent plus difficile la planification des activités et le maintien des équipes.

Le risque d'une accumulation de ruptures

Les conséquences potentielles dépassent chacune des réformes considérées isolément.

Une personne peut simultanément perdre une partie de ses ressources, rencontrer davantage de difficultés pour accéder à une formation et voir disparaître une offre de proximité.

Un centre peut, de son côté, devoir faire face à une réduction de ses moyens, à de nouvelles exigences d'évaluation et à une obligation de restructuration.

Sans prise en compte de leurs effets cumulés, des mesures poursuivant individuellement des objectifs d'efficacité risquent, ensemble, de produire davantage d'exclusion.

La combinaison d'exigences de résultats privilégiant un retour rapide à l'emploi, d'une diminution des moyens humains, de critères d'accès plus restrictifs et de contrôles assortis de sanctions risque d'écarter les personnes les plus vulnérables des dispositifs d'accompagnement et de formation dont elles ont précisément besoin pour s'insérer durablement. Et ce au moment où le Gouvernement fédéral impose aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qu'ils soient « disposés à travailler ».

Conclusion : Réformer sans exclure

Les données 2025 confirment le rôle essentiel des CISP dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Le Baromètre 2026 montre, quant à lui, que leurs capacités d'action sont déjà fragilisées par les mesures des gouvernements wallon et fédéral, alors même que les besoins des stagiaires augmentent.

L'Interfédé partage l'ambition d'améliorer les parcours vers l'emploi. Mais **une réforme ne peut être considérée comme efficace si elle réduit l'accès à la formation des personnes qui en ont le plus besoin.**

Quatre conditions sont essentielles : préserver une offre de formation de proximité, garantir des moyens suffisants pour accompagner les publics, reconnaître la diversité des parcours dans l'évaluation des résultats et maintenir l'autonomie des CISP dans un cadre partenarial.

On ne rapprochera pas davantage de personnes de l'emploi en affaiblissant les structures et les équipes qui leur permettent d'y accéder.

Le secteur propose une autre façon de faire évoluer l'insertion : construire autour de chaque personne un parcours qui articule formation, accompagnement social et découverte du monde du travail.

La réforme doit donner aux CISP les moyens de consolider les coopérations existantes, notamment avec les autres opérateurs de formation et les employeurs, et d'expérimenter des solutions innovantes avec les personnes concernées. Le secteur propose notamment de développer des parcours qui alternent formation et emploi, prolongent l'accompagnement après l'embauche et garantissent des ressources suffisantes tout au long du parcours.

Donnons aux équipes les moyens et la souplesse nécessaires pour expérimenter ces solutions, en évaluer les effets et déployer celles qui améliorent durablement l'accès à la formation et à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Réformer sans exclure, c'est donner aux CISP les moyens d'innover et de coopérer, tout en garantissant que les personnes les plus éloignées de l'emploi restent au cœur des politiques d'insertion.

Le secteur se mobilise le 3 décembre

Le **3 décembre 2026 à Namur**, les CISP se mobiliseront à travers un cortège pour mettre à l'honneur les compétences acquises par les stagiaires, les réalisations des centres et la qualité de leur accompagnement. Habitués à être évalués, les acteurs de terrain évalueront à leur tour les choix du Gouvernement wallon à partir de leurs effets sur les centres et les stagiaires.

À cette occasion, ils remettront au ministre Jeholet un bulletin, avec des pistes d'amélioration et des recommandations concrètes pour construire avec le secteur une réforme qui préserve ses réussites et réponde aux besoins des publics qu'il accompagne.

« Les acteurs de l'insertion ont fait leurs preuves. Au gouvernement maintenant d'écouter le terrain. »

Sources :

- Interfédération des CISP — Analyse des rapports d'activité CISP 2025.
- Interfédération des CISP — Baromètre CISP 2026, enquête auprès de 97 centres.
- Interfédération des CISP — Avis sur l'avant-projet de décret CISP en première lecture, 7 octobre 2026.
- IWEPS — Statistiques du marché du travail wallon, taux d'emploi selon le niveau de diplôme, données 2025.
- Group S — Enquête auprès de 181 employeurs sur le recrutement des chômeurs de longue durée, avril 2026.
- *L'Essor*, n° 114 — Témoignages des centres.

Contacts presse

Hugo Roegiers – hugo.roegiers@interfede.be – 0498 84 85 83

Louise Nikolic – louise.nikolic@interfede.be – 0479 53 78 03

Anne-Hélène Lulling – annehelene.lulling@interfede.be - 0474 74 99 57

Visites de terrain

Il est possible également de **faire un reportage, sur le terrain, dans un centre d'insertion socioprofessionnelle**, en marge de la conférence de presse, de la mobilisation du 3 décembre ou à un autre moment à votre convenance, dans ce cas, vous pouvez contacter l'Interfédé qui vous mettra en contact avec des centres prêts à vous accueillir.